

Recours au Règlement

la Chambre que des attaques personnelles en série, puisqu'elles laissent toujours un relent d'animosité et de malaise.

[Traduction]

En conséquence, l'interdiction de se livrer à des attaques personnelles à la Chambre est fondamentale au maintien de l'ordre parlementaire. C'est la raison pour laquelle, moi et mes prédécesseurs sommes si souvent intervenus, par le passé, dans les délibérations, quand il nous semblait qu'une attaque personnelle contre quelqu'un était imminente.

Cependant, même si la présidence a beaucoup de pouvoir, elle n'a pas la science infuse—elle ne peut pas prévoir la tournure que les délibérations, les questions ou les interventions peuvent prendre. En définitive, la présidence doit compter sur la bonne volonté de chacun des députés.

[Français]

Les déclarations faites ici visent à attirer l'attention, celle de la Chambre, celle des commettants de celui ou de celle qui fait la déclaration, celle des médias et celle du public en général. Il serait malhonnête de prétendre que les députés ne se rendent pas compte de l'impact de ce qu'ils ou elles disent sur l'auditoire qu'ils ou elles rejoignent.

[Traduction]

La présidence ne peut utiliser de stratégie, si agressive ou interventionniste qu'elle soit, ni imaginer de réglementation, si complète et si sévère qu'elle soit, qui réussirait à mieux perpétuer les traditions parlementaires canadiennes auxquelles nous sommes attachés que le sens de la justice et de l'équité de chacun des députés. Plus précisément, vu la crise de confiance à l'égard des institutions parlementaires que nous traversons, nos électeurs n'en attendent pas moins de nous.

• (1510)

J'informe le député que j'ai déjà deux rappels au Règlement. Je reviendrai au député dès que je le pourrai.

Je crois que je vais donner la parole au député de Winnipeg-Nord-Centre et puis je déciderai s'il s'agit d'une question de privilège ou d'un rappel au Règlement. La parole est au député.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT**LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS**

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention sur un incident, à mon avis, très sérieux, survenu durant la période des questions.

Le premier ministre a répondu en des termes antiparlementaires, que je ne tiens pas à répéter devant la Chambre, à une question que je posais sur la pauvreté infantine.

Le premier ministre a été prévenu de ce rappel au Règlement durant la période des questions. Il est regrettable qu'il n'ait pu rester. Il aurait entendu vos remarques au sujet du dernier recours au Règlement.

Des voix: Oh, oh.

M. le Président: Je demande leur coopération à tous les députés.

Cet après-midi, des députés n'ont cessé d'enfreindre le Règlement. Il est impossible à la présidence de tout entendre. Je demande à la Chambre de se calmer. Je demande à tous les députés de se calmer.

J'invite le député à poursuivre. Inutile de s'étendre là-dessus aujourd'hui.

M. Walker: Monsieur le Président, je demande au premier ministre de retirer les propos antiparlementaires qu'il a adressés durant la période des questions à ce côté de la Chambre.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, j'ignore à quelles remarques le député fait référence.

À la lecture des «bleus», je sais. . .

Une voix: Ça n'a rien à voir avec les «bleus».

M. Andre: Les députés d'en face ne me laissent pas parler, monsieur le Président.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Vous l'avez aussi entendu.

M. le Président: Un député vient de dire que ça n'avait rien à voir avec les «bleus».

Il faudrait que je regarde les «bleus» avant de pouvoir répondre à la remarque du député. Entre-temps, le député a exposé sa question de privilège. Il ne sera pas du tout difficile de retrouver les propos.

Le leader du gouvernement à la Chambre répond en l'absence du premier ministre. Je demande aux députés d'écouter ce qu'il a à dire.